




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-61**

Séance publique du

9 février 2024

**Présidence de Eric CHEVALIER
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240209- lmc1258147-DE-1-1
Date de signature : 14/02/2024
Date de réception : mercredi 14 février 2024
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : BIENNALE D'AIX 2024 - PRÉSENTATION DU PROJET ET DE LA PROGRAMMATION DU
PREMIER TEMPS DE LA BIENNALE**

Le 9 février 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 février 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
Attractivité

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2024

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : BIENNALE D'AIX 2024 - PRÉSENTATION DU PROJET ET DE LA PROGRAMMATION DU PREMIER TEMPS DE LA BIENNALE- Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville a initié en 2022 une Biennale d'art et de culture afin d'impulser, après la pandémie, une nouvelle dynamique culturelle et artistique sur notre territoire.

Suite au succès rencontré lors de la première édition, la Ville a décidé de poursuivre ce projet en affirmant les orientations mises en œuvre en 2022 :

- Investir l'espace public
- Créer des passerelles entre la richesse patrimoniale de la ville et la création
- Proposer une programmation pluridisciplinaire
- Favoriser l'accès libre aux propositions artistiques
- Impulser des partenariats
- Accompagner les structures du territoire dans la co-construction
- Soutenir la création dans toutes les disciplines artistiques
- Accueillir des résidences artistiques
- Développer l'action culturelle, la médiation et les projets participatifs
- Valoriser les artistes émergents et jeunes diplômés issus des formations artistiques du territoire
- Porter une attention particulière à la jeunesse
- Tisser des liens avec des structures de proximité et les habitants
- S'ouvrir à l'international avec un pays invité

La Biennale d'Aix 2024 se déroule sur deux temps : du 6 avril au 29 juin et du 21 septembre au 14 décembre 2024.

La programmation proposée par les structures culturelles s'est construite à partir de la sélection par un jury d'experts des dossiers déposés suite aux deux appels à projets lancés par la Ville.

La programmation est portée également par les lieux culturels de la Ville, les musées du Pavillon de Vendôme, des Tapisseries, du vieil Aix et le musée Granet, le Théâtre du Bois de l'Aune, la mission Ville Créative et Coopération Culturelle, la Direction de la Culture, le Conservatoire Darius Milhaud et les Bibliothèques Méjanès.

Des projets artistiques dans toutes les disciplines se déploient dans des lieux patrimoniaux ouverts exceptionnellement, les Chapelles Venel, des Andrettes et de la Visitation, ainsi que dans le Couvent des Prêcheurs.

Une soixantaine de projets artistiques compose la programmation de la première période de la Biennale, ainsi qu'une vingtaine de projets d'action culturelle.

L'ouverture de la Biennale 2024 offrira un temps de découverte pour tous les publics dans le Parc Jourdan avec la compagnie Titanos, compagnie des Arts de la rue, qui déploiera un univers forain revu et décalé.

Une exposition exceptionnelle de la plasticienne de renommée internationale Chiharu Shiota sera présentée dans le musée du Pavillon de Vendôme, le Musée des Tapisseries et la Chapelle de la Visitation en partenariat avec la prestigieuse Galerie Templon.

L'Art contemporain sera mis en lumière aussi par la valorisation des jeunes artistes formés dans l'École Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence, exposés dans différents lieux de la ville ainsi que par l'invitation d'artistes émergents talentueux.

Le spectacle vivant nourrit la Biennale lors de différents rendez-vous allant à la rencontre des habitants : dans l'espace public à travers un Carnaval de grande ampleur avec la compagnie Oposito, la danse (spectacles de Josette Baiz, ...), le théâtre (spectacle participatif créé par Charles Berling, spectacle installation du Begat Theatr...), dans un gymnase (spectacle Les Liaisons dangereuses mis en scène par la compagnie Erdo)...

La démocratisation de l'accès aux propositions artistiques est un des enjeux essentiels. Une vingtaine de projets d'action culturelle sont mis en œuvre en lien avec les structures de proximité, à travers des projets participatifs et des résidences d'artistes. Encagnane, quartier en réhabilitation sera particulièrement mis à l'honneur, à travers entre autres, l'édition du deuxième journal Encagnane coordonné par les Rencontres du 9eme Art et la mise à disposition par Pays d'Aix Habitat Métropole d'un appartement atelier-résidence qui accueillera quatre projets développant une approche sensible du quartier.

Une trentaine de projets d'artistes vivant au Liban, pays invité de la Biennale d'Aix 2024, ou de la diaspora libanaise révélera la richesse artistique de ce pays, très touché par le contexte international. Cette invitation est l'occasion de célébrer les vingt ans de l'accord de coopération décentralisée avec Baalbeck.

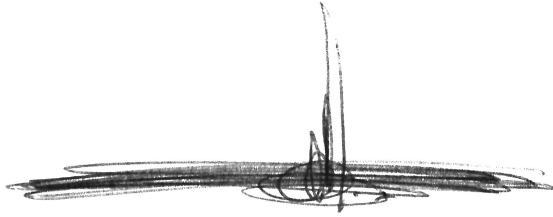
En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la programmation et l'organisation de la Biennale d'Aix 2024.

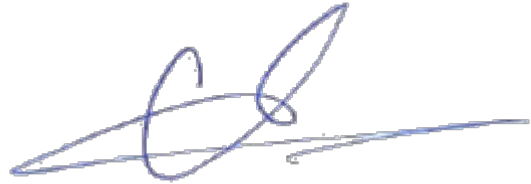
DL.2024-61 - BIENNALE D'AIX 2024 - PRÉSENTATION DU PROJET ET DE LA PROGRAMMATION DU PREMIER TEMPS DE LA BIENNALE- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

A black ink signature consisting of a vertical stroke and a horizontal stroke with a loop.

Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

A blue ink signature consisting of a large loop and a horizontal stroke.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 14 février 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»